Ville de Chauray

A l'attention des parents
des écoles élémentaires de Chauray
et d'utilisateurs des centres de loisirs

Madame, Monsieur,

En application du nouveau protocole sanitaire mis en place par l'Etat, **les élèves de plus de 6 ans ont désormais l'obligation de revêtir des masques normalisés de catégorie 1.**

Pour faciliter le respect de cette règle, **les accueils de loisirs et les écoles de Chauray seront dotés par la municipalité d'un premier masque par enfant accueilli.**

Par la suite, nous vous invitons à **prendre les mesures nécessaires pour que vos enfants** soient dotés de masques normalisés supplémentaires pour évoluer en sécurité au sein de nos établissements. La date de l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation souhaitée par l'État est **le 8 février**,

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Claude BOISSON
Maire de Chauray

12, rue de l'église - CS 40031 - 79180 CHAURAY
05 49 08 02 93 - chauray.fr